

LA FILIERE METHANISATION INVITE LES CANDIDATS A SE PRONONCER SUR CINQ GRANDS CHANTIERS

Paris, le 15 février 2022 – A quelques semaines de l'élection présidentielle et des échéances législatives qui suivront, France gaz renouvelables interpelle les candidats sur la nécessité de mettre en œuvre cinq grands chantiers en faveur du développement des gaz renouvelables et ainsi saisir cette « chance pour la France ».

Au programme de ces mesures « d'intérêt énergétique national » : relever l'ambition gaz renouvelable, permettre à la filière d'atteindre tout son potentiel en poursuivant son développement, définir un cadre réglementaire adapté et stabilisé, faciliter l'acceptabilité des projets locaux, investir dans les innovations de la filière.

5 CHANTIERS POUR FAIRE DES GAZ RENOUEVABLES UNE CHANCE POUR LA FRANCE

Les gaz renouvelables, principalement issus de la méthanisation, possèdent tous les avantages pour participer activement à la décarbonation du mix et à l'atteinte de la neutralité carbone. France Gaz renouvelables, association représentative des acteurs de la filière, propose donc 5 chantiers et invite les décideurs d'aujourd'hui et de demain à se saisir de l'opportunité.

CHANTIER N° 1 :

RELEVER L'AMBITION GAZ RENOUEVABLE

La filière est la seule à dépasser les objectifs fixés par la PPE : elle peut atteindre rapidement les volumes prévus initialement pour 2028 et contribuer activement à l'accélération des objectifs de décarbonation 2030. Par ailleurs, les scénarios de biomasse mobilisable pour la méthanisation, évalués par les études 2021 de l'ADEME, de NegaWatt et de France Stratégie, confirment la disponibilité, en adéquation avec les tendances de production agricole, pour atteindre des objectifs ambitieux.

⇒ NOS PROPOSITIONS :

- Réviser l'ambition nationale dans le cadre de la loi de programmation préalable à la SNBC et la PPE pour viser au moins 2/3 de gaz renouvelable dans la consommation finale à horizon 2040 (*Consommation finale estimée à 280-300TWh/an*)
- Fixer des objectifs ambitieux de développement des gaz renouvelables dans la future PPE pour dépasser **52 TWh dès 2028** (dont production cogénération).

CHANTIER N° 2 :

PERMETTRE A LA FILIERE D'ATTEINDRE TOUT SON POTENTIEL EN POURSUIVANT SON DEVELOPPEMENT

Baisse de tarif brutale supérieure à 10 % opérée en novembre 2020 et limitation du tarif aux petites installations risquent de créer un trou d'air dommageable à la structuration de la filière française. De plus, la réforme de l'arrêté ICPE, le socle commun sur les matières fertilisants et la certification de durabilité RED II engendrent des surcoûts importants non pris en compte dans la baisse du tarif. Parce que la filière la filière s'est engagée à améliorer la compétitivité future du biométhane, la poursuite d'une dynamique suffisante est nécessaire pour atteindre des économies d'échelle et poursuivre la baisse des coûts. Enfin, sachant que la mobilité lourde au BioGNV est une solution plébiscitée pour la décarbonation des transports, elle nécessite des productions locales nombreuses.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- A minima, maintenir l'enveloppe de soutien public actuelle (*cogénération pour l'électricité renouvelable et injection pour le gaz renouvelable*).
- Stabiliser une trajectoire tarifaire viable pour les nouveaux projets, en tenant compte des coûts induits par les évolutions réglementaires.
- Mettre en place rapidement le mécanisme de Certificats de Production de Biogaz et en suivre les effets.

CHANTIER N° 3 :

UN CADRE REGLEMENTAIRE ADAPTE ET STABILISE

Ces dernières années, de nombreux textes structurants se succèdent pour encadrer la filière, parfois de manière contradictoire (Loi Énergie – Climat, Loi Climat Résilience, Loi Mobilité, PPE, RE 2020, RED II, ...).

Cette instabilité ne donne pas de visibilité à la filière et empêche les acteurs (*porteurs de projets, investisseurs, bureaux d'études...*) de se projeter à moyen et long termes freinant durablement la croissance de la filière.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- **Reconnaître l'intérêt des gaz renouvelables dans les plans énergétiques et climatiques**, notamment SNBC et PPE.
- **Renforcer la cohérence de la politique de soutien aux gaz renouvelables entre tous les acteurs concernés** (*Ministères, services déconcentrés, ADEME, etc.*)
- **Maintenir un cadre réglementaire stable sur des périodes d'au moins 5 ans** pour donner de la visibilité aux acteurs et éviter les à-coups de développement.

CHANTIER N° 4 :

FACILITER L'ACCEPTABILITE DES PROJETS LOCAUX

La filière s'engage fortement sur les questions d'acceptabilité, via la signature de chartes régionales de dialogue et concertation, un contrat de progrès méthanisation pour améliorer les pratiques de la filière. Cependant, les difficultés existent et freinent la croissance de la filière, en premier lieu par un manque d'information et de concertation. Il est important que le développement de sites de méthanisation se fasse en concertation avec toutes les parties prenantes, en particulier les collectivités territoriales, dont les compétences et la proximité en font les acteurs centraux pour traiter ce sujet. Cette acceptabilité est d'autant plus essentielle que les projets de méthanisation sont des projets locaux qui apportent des bénéfices multiples au-delà de la production d'énergie (traitement des déchets, bénéfices agronomiques et environnementaux, emplois, ...) et répondent à l'obligation légale de collecte et de traitement des biodéchets en offrant un débouché supplémentaire valorisable en méthanisation.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- **Renforcer l'information des élus locaux et des parties prenantes sur les projets de méthanisation**, notamment en appliquant les outils prévus pour les projets électriques.
- **Développer l'implication des élus du territoire dans la concertation sur des schémas territoriaux d'injection.**
- **Permettre aux territoires porteurs de projets de bénéficier de retombées directes** : accélérer la mise en place de l'accès gratuit aux collectivités pour les garanties d'origine du biométhane produit sur leurs territoires ; accès à l'énergie renouvelable pour les habitants ; Obligation progressive de consommation de gaz renouvelable pour les bâtiments publics.
- **Réduire les délais de décisions en cas de recours pour ne pas enliser les projets.**

CHANTIER N° 5 :

INVESTIR DANS LES INNOVATIONS DE LA FILIÈRE ET LES NOUVEAUX GAZ RENOUVELABLES

La méthanisation est actuellement la seule technologie de production gaz renouvelable déployée à l'échelle nationale. Les acteurs français développent les nouvelles technologies innovantes de production de gaz renouvelables : la méthanation, la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale pour atteindre le 100% gaz renouvelables en 2050 Les territoires et notamment les collectivités sont en attente du cadre de soutien pour ces solutions qui répondent à leur problématique concrètes de traitement des effluents et des déchets résiduels, en alternative à l'enfouissement et l'incinération.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- **Mettre en œuvre le plus rapidement possible les appels à projet « filières biogaz innovantes » prévus dans la loi énergie-climat** et étendre le dispositif de soutien à d'autres filières de production renouvelable.
- **Reconnaître ces filières au même titre que les autres filières performantes de valorisation de déchets** (dont exonération de TGAP).

LA MÉTHANISATION, PLUS QU'UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE... UNE ENERGIE DES TERRITOIRES QUI REpond AUX ENJEUX DU PAYS

Avec un parc national de 365 sites de production de biométhane injecté et 1000 sites en cogénération, le tout détenu à 80% par des agriculteurs, la filière méthanisation a d'ores-et-déjà atteint et dépassé l'objectif de raccordement de 6TWh prévu par la PPE pour 2023. **Au-delà de cette performance, les acteurs de la filière française ont également démontré les vertus directes et indirectes de cette production de biogaz sur le territoire national** répondant à plusieurs enjeux centraux du pays.

UNE ENERGIE RENOUVELABLE ISSUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Une énergie qui réduit fortement les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux énergies fossiles **avec 10 fois de GES que le gaz fossile.**
- Une production intégrée dans l'économie circulaire apportant **une réponse au 86 Mt par an de biodéchets à valoriser d'ici 2025.**
- Des atouts environnementaux multiples : production de digestat en remplacement des engrais chimiques, préservation de la qualité de l'eau et des sols.

UNE ÉNERGIE SOUVERAINE, PRODUIT DE NOS TERRITOIRES

- Un pilier de l'indépendance énergétique de demain
- Circuits courts et production locale
- Répartition sur l'ensemble du territoire
- Soutien au réseau électrique

UNE FILIÈRE CREATRICE D'EMPLOIS ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création d'emplois non délocalisables dans des bassins peu dynamiques grâce à **plus de 500 entreprises, 7000 emplois directs et indirects avec un objectif de 30.000 emplois à fin 2027.**
- Amélioration de la balance commerciale avec une baisse des importations (engrais industriels et gaz fossile) : **90 % de la valeur ajoutée des projets de méthanisation est française, seulement 10 % d'importation.**
- **Innovation permanente avec des technologies innovantes de gaz renouvelables, prêtes à se déployer dans les territoires** (méthanation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale) et disposant de réelles performances de productions avec un impact positif sur le climat.

UNE TRANSFORMATION DU MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS

- **Pérennisation des exploitations agricoles** : La production parallèle de gaz renouvelables apporte à ces exploitants des revenus complémentaires stables, tout au long de l'année.
- **Valorisation et diversification de la profession d'agriculteur** : le développement de la méthanisation contribue à l'attractivité du métier d'agriculteur, en le diversifiant tant dans les activités, que les revenus en passant par les domaines d'expertises.
- **Transition agroécologique** : Production de digestat qui se substitue aux engrais fossiles et chimiques, Diversification des assolements, Développement de cultures intermédiaires tout au long de l'année, Développement de la recherche agronomique.
- Renforcement de la durabilité des systèmes agricoles

À propos de France gaz renouvelables : Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, Eiffel gaz vert, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners et Terega. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr / [@GazRenouvFrance](https://twitter.com/GazRenouvFrance)

Contact presse : A+ Conseils

Christelle ALAMICHEL - 06 31 09 03 83 calamichel@gmail.com
Xavier YVON - 06 88 29 72 37 - yvon_xavier@yahoo.fr

Rejoignez-nous et suivez notre actualité :

[LinkedIn](#) / [Twitter](#)

Plus d'informations sur :
www.gazrenouvelables.fr